

Image not found or type unknown



Retenu de la caution pour travaux non prévus

Par **kahleen**, le **29/09/2008** à **17:31**

Bonjour,

Je viens de quitter un appartement, l'état des lieux c'est bien passé
La propriétaire a remarqué un tache jaunite de 8cm sur 10 sur un mur.

Je viens de recevoir ma caution et elle m'a retenu une somme de 542 euros pour repeindre
un appartement de 14m² (la surface de la pièce).

Peut elle faire des travaux énormes pour si peu?